

Rudy2's Multilingual Blog

Just another WordPress.com weblog

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT DES VICTIMES DES ARMES ELECTROMAGNÉTIQUES

with 113 comments

Texte traduit de l'allemand par Rudy Andria

Notice d'information, Avril 2004

"Communauté d'Intérêt des Victimes des Armes Electromagnétiques.

A tous les commissariats de police de la République Fédérale d'Allemagne.

Crimes par micro-ondes / Torture électromagnétique à distance.

<http://www.mikrowellenterror.de/MBPolizei1.pdf>

Mesdames, Messieurs

Depuis plus de dix ans, en Allemagne, des hommes sont torturés dans leurs foyers, à travers leurs murs, dans le plus grand secret et au mépris de l'être humain, avec des rayons électromagnétiques pulsés et à haute fréquence. D'après nos recherches, il existe depuis longtemps un crime high-tech organisé, qui pourrait "s'imposer" sans obstacle et dont les tactiques se précisent de plus en plus.

Il ne s'agit pas de crimes "d'une seule fois". Les crimes par micro-ondes sont perpétrés sur le long terme.

La toute nouvelle technologie à micro-ondes en plein développement offre de nombreuses opportunités criminelles. (NDT: ce texte date de 2004. Cette effroyable technologie a évolué de façon exponentielle, depuis). Des citoyens qui ne se doutent de rien sont surveillés, traqués, localisés/pistés, et irradiés dans le but délibéré de nuire. Les motifs sont multiples et vont des "simples irradiations" pour acquérir facilement un bien immobilier, jusqu'à des liquidations lentes et atroces. Nous connaissons des cas que nous pouvons, sans exagération aucune, qualifier d'exécutions. Ces appareils sont aussi idéaux, pour se débarrasser des concurrents. Le choix des gens à cibler est fréquemment dicté par la vengeance, la haine pathologique et l'envie ou jalousie sociale. Comme nous pourrions l'apprendre, les instigateurs concernés payent, en outre, des sommes énormes, pour des expérimentations humaines illégales (pour tester des armes, par exemple), afin d'étudier les effets biologiques des irradiations des armes à micro-ondes.

Les méthodes de torture sont extrêmement nombreuses et provoquent diverses réactions : sensations de piqûres d'aiguilles fines, sensations de coupures de rasoir aussi aigües que celles d'une épine, réchauffement de différentes parties du corps provoquant la sensation d'être "grillé", ainsi que des vibrations et des déchirures, comme si on était entré dans une source de courant, des douleurs de différents aspects, en diverses parties du corps et bien d'autres douleurs. On est stupéfait par le comportement pervers et sadique de plusieurs tortionnaires qui "tirent", de préférence, sur les parties génitales et l'anus des victimes.

Le sang-froid bestial avec lequel ces crimes sont mis en oeuvre est incompréhensible pour des citoyens normaux, qui ne comprennent pas ce qui leur arrive et pourquoi ils sont maltraités à tel point.

Les effets d'irradiation de micro-ondes dépendent, entre autres choses, de :

l'intensité (force des champs électriques ou densité de performance), les fréquences de porteur (la modulation) / le taux de répétition des pulsations / la focalisation des radiations / la distance entre la source d'irradiation et la victime / l'interférence de plusieurs sources de radiation.

Ceux qui maîtrisent bien ces paramètres, peuvent, à distance, de manière secrète et invisible, avec une extrême précision mais difficilement prouvable, paralyser un être humain, le manipuler, le persécuter, le torturer, le rendre malade, le pousser au suicide ou le tuer.

Ceux qui possèdent ces instruments ou ces armes, dont certains peuvent être faits, même avec peu de moyens et peu de connaissances préalables (voir les instructions sur l'Internet), jouissent d'un incroyable pouvoir et d'un effroyable potentiel, pour détruire quelqu'un et peuvent, jusqu'à ce jour, se sentir absolument à l'abri de toutes poursuites judiciaires. L'application criminelle de la toute dernière technologie à micro-ondes caractérise le crime du futur. Elle offre aussi des occasions idéales pour la production d'armes électromagnétiques pour le terrorisme, dont une mise en garde contre son danger est faite, dans le deuxième Rapport de Risques de la Commission de la Protection au Ministère de l'Intérieur de la République Fédérale (Tome 48, année 2001). Avec le savoir-faire technique adéquat, non seulement on cible de manière précise une personne, au sein d'une famille ou dans un groupe, mais on peut aussi accentuer l'étendue des radiations, pour pouvoir obtenir des conséquences dévastatrices. Depuis plus de dix ans, nous observons une précision croissante de la technique et de la procédure. La torture peut être déclenchée à des distances encore plus importantes, avec des appareils portables encore plus petits, grâce à l'application des systèmes d'antennes "intelligentes". Les radiations sont plus sophistiquées et plus spécifiques. Le voisin d'à côté qui torture avec un four à micro-ondes trafiqué, ne représente que la variante primitive d'une criminalité high-tech, beaucoup plus complexe et très habilement camouflée. Plus le crime perdure, plus il sera difficile de s'en débarrasser. Il s'agit d'un crime sournois,

sophistiqué, dans lequel la victime est attaquée avec des radiations électromagnétiques, d'une part, et d'autre part, elle se voit systématiquement affaiblie, blessée, soumise à l'intimidation et à l'isolement par d'autres types de délits. Les descriptions présentées par les victimes sur les crimes par micro-ondes, jusque-là largement inconnus et inimaginables, apparaissent déjà impensables à l'observateur extérieur profane.

Viennent, de surcroît, s'y rajouter d'autres délits, apparemment insensés et absurdes :

- Cambriolages ne laissant aucune trace d'effraction.
- Perturbation des moyens de communication (téléphone, PC, fax)
- Campagnes de diffamation et d'assassinat moral.
- Torture par le bruit.
- Terreur dans la circulation routière, etc.

Cette double stratégie renforce ainsi le doute sur la capacité de jugement de la victime. Il se produira, en outre, un renversement des rôles de l'agresseur et de la victime, grâce à un simulacre de délits et d'autres offenses insidieuses.

Tout bien considéré, la stratégie vise à déclencher la conviction que tout n'est que problème de la personne en question, comme si cette personne n'avait pas toutes ses facultés.

Les procédures du crime pourraient aussi être expliquées, à partir des événements complètement normaux de la vie quotidienne ("plausible deniability"), laissant ainsi entendre que le harcèlement et les "étranges" agressions ne sont que le fruit de l'imagination de la victime. De plus, l'émission de micro-ondes ou plutôt les irradiations devraient être détournées de l'importance réelle du crime. Le crime devrait être individualisé, une stratégie qui est malheureusement en cours, jusqu'à présent.

Au lieu de cela, nous avons affaire à cette "nouvelle" forme de criminalité high-tech organisée, au développement grave et dangereux, de portée nationale. C'est en aucune circonstance le cas d'une personne isolée, lorsqu'elle peut être torturée et assassinée, sans obstacles et en toute liberté, dans notre pays (NDT : l'Allemagne) – peu importe les moyens utilisés et que ce soit secrètement ou ouvertement! Chaque citoyen peut être une victime potentielle, livrée, impuissante et sans défense, aux criminels bestiaux, exactement comme nous le sommes déjà, actuellement.

Dans de nombreux cas, l'approche extrêmement standardisée du crime high-tech organisé ne nous est pas inconnue: la victime ciblée est, en règle générale, irradiée, d'abord à partir des immeubles, ensuite, à partir des voitures ou des fourgonnettes en stationnement. Par ailleurs, de plus en plus de voisins sont "recrutés" spécialement pour être tortionnaires.

Vous pouvez encore vous reposer tranquillement en-dehors de votre maison. Vous découvrez que les radiations, à votre domicile, ne se trouvent qu'en certains endroits, et avant tout, près de certaines fenêtres. Vous essayez instinctivement de les éviter, mais, très vite, vous vous apercevez que vous êtes traqué et irradié de plus belle. Vous avez affaire à une véritable traque sauvage dans votre propre foyer. Vous tentez de vous échapper et vous quittez votre maison, en toute hâte. Et pourtant, vous êtes très vite localisé partout, et vous êtes ciblé et irradié, avec une extrême précision. Plus moyen de vous évader, plus moyen de trouver la sécurité, ni à l'hôtel ni même chez vos amis. Vous êtes ciblé et irradié encore plus, partout, dans votre propre pays, voire au-delà des frontières. Plus aucun endroit pour vous abriter.

Pour l'observateur extérieur, rien ne prouve l'existence d'un crime : on ne voit ni les tortionnaires, ni les instruments de torture, ni les atrocités et nocives micro-ondes, ni leurs effets. Tout ce que les victimes rapportent ressemble à des fantasmes ou à des scénarios de science-fiction imaginaires.

Le niveau d'obstacle se présentant aux criminels est vraisemblablement dérisoire, justement parce que ces crimes sont invisibles, ils peuvent être perpétrés à distance, et le plus souvent, sans laisser de traces. On peut torturer des gens sauvagement avec des micro-ondes, sans que l'on puisse détecter quoi que ce soit, dans la mesure où les expertises météorologiques sont extrêmement difficiles à produire.

Nous supposons qu'il existe des relations client-fournisseur extrêmement bien organisées, dans lesquelles des sous-contrats partiels sont attribués à des complices provenant de plusieurs catégories d'âge, allant des adolescents jusqu'aux retraités. Il s'agit bien de l'attrait de l'argent facile, nous le reconnaissons à la surabondance inopinée des possessions des criminels roulant très souvent dans des voitures de luxe flamboyantes.

Nous avons des dossiers sur les systèmes de niveau des tortures, nous assistons souvent à la création d'appareils de plus en plus petits (sans doute des composants?), à la suite de quoi les tortures sont modifiées et des méthodes de torture également spéciales peuvent, de temps en temps, réaliser des missions spécifiques ... Toutes les victimes sont unanimes à déclarer que les appartements ou immeubles, d'où proviennent les tortures, ne sont jamais laissés vides.

Bien que des victimes de "la communauté d'intérêt" aient déjà fait beaucoup, pour attirer l'attention des autorités sur la cruauté des crimes par micro-ondes, nous devons encore et toujours noter le refus d'accorder de l'aide aux victimes, en raison du caractère invisible et difficilement crédible de ces attaques électromagnétiques, ainsi que de la difficulté à les contrôler.

Le tout premier endroit où s'adressent des victimes désespérées sont, avant tout, les commissariats de police locaux, où elles sont simplement rejetées par manque de compétence. En règle générale, les charges criminelles ne sont pas prises en compte. Les actes criminels n'apparaissent pas dans les statistiques de la criminalité et sont traités comme non-existants ...!

Dans la lettre du Service Criminel Fédéral (Bundeskriminalamt) du 21.01.2003, AZ : LS 2 – 27-2737/02, il est déclaré que : "Les effets néfastes des micro-ondes sur l'organisme humain est, depuis de nombreuses années, un fait prouvé scientifiquement." Il est admis que "une utilisation des micro-ondes comme arme est concevable". "L'application de micro-ondes comme moyen visant à causer des dommages à des tierces personnes fait l'objet d'une étroite surveillance de la part du Bundeskriminalamt". Selon le Ministère Fédéral de l'Intérieur (Commission des Pétitions du 23.10.02), le Bundeskriminalamt déclare que ... "les services de justice et de police sont respectivement compétents, localement et matériellement".

Avec la décision de refus de la police, les victimes sont régulièrement livrées sans protection aux criminels et les tortures continuent de plus belle.

Une particularité des crimes par micro-ondes mortelles réside, en effet, dans le fait qu'ils ne peuvent pas être reconnus facilement comme crimes ! On doit le savoir, lorsqu'on est ainsi affronté à ce genre de situation et on doit savoir se mettre à l'affût du premier soupçon. La preuve la plus difficile nécessite des compétences particulières et une procédure spéciale pour les enquêteurs.

Pour cela, il est impératif de savoir à quoi s'attendre des crimes par micro-ondes létales, comment évaluer les preuves et comment elles peuvent être obtenues.

Au Ministère Bavarois de l'Intérieur se trouve un avis consultatif de la LKA bavaroise, sous la référence AZ : IC5-0142.1-610 qui fournit des éclaircissements sur les crimes par micro-ondes.

Les techniques et les stratégies en médecine légale doivent être adaptées aux réalités de la criminalité moderne. Jusqu'à présent, le travail d'investigation est encore largement laissé aux victimes elles-mêmes, mais nous ne sommes ni physiciens ni experts de la recherche. Bien qu'il existe quelques victimes ayant des compétences en métrologie, seuls quelques cas graves nous sont connus (par exemple AZ : 711 Js 12421/03).

Nous faisons appel aux droits de l'homme. Ils représentent les droits de l'être humain à la vie, à la santé et à la liberté. L'inviolabilité du domicile de ces brutes de criminels, où, à des fins criminelles, des dispositifs sont mis en oeuvre de manière concrète et visible, ne peut pas jouer en faveur des législateurs pour garantir la protection contre la torture. Nous sommes soumis au principe de légalité. Les victimes ont opté pour la procédure judiciaire et doivent, de ce fait, être écoutées et protégées. Il est effrayant et scandaleux de constater que les déclarations de tant de victimes se corroborent.

Les preuves ne peuvent être trouvées qu'après des investigations approfondies et adéquates, elles sont nécessaires, mais ne peuvent pas être exigées comme condition préalable.

Ceux qui revendiquent le monopole de la poursuite de toutes les infractions pénales devraient, de toute façon, le savoir. Nous voudrions éviter, à l'avenir, que des gens soient cruellement assassinés, à cause des autorités mal informées. Si la police, à l'annonce du crime par micro-ondes, ne reconnaît pas le crime et ne diligente pas les enquêtes ad hoc, parce qu'elle ne peut rien commencer avec les seules déclarations des victimes, dans ce cas-là, elle devrait, au moins, savoir qu'elle signe l'arrêt de mort certaine des victimes des armes à micro-ondes, parce que les irradiations des ondes électromagnétiques pulsées sont non seulement insoutenables, mais également mortelles, à long terme, à une telle intensité.

La victime est sous la dépendance absolue de l'aide des autorités compétentes, parce qu'elle ne peut pas, uniquement par la voie judiciaire, se libérer de cette torture. Veuillez donc considérer de quelles possibilités une victime des armes à micro-ondes peut disposer, si la voie judiciaire lui reste verrouillée, pour s'affranchir de la torture et de l'assassinat à petit feu?

Nous sommes au courant des exigences excessives de toutes les administrations concernées. En clair, il faut constater les épouvantables divergences entre la place de l'information, l'équipement et les méthodes de la police, d'un côté, et le savoir-faire technique, l'organisation étroite, les stratégies guerrières et les ressources humaines et financières des réseaux criminels, de l'autre. A ce crime inhumain et méprisable il est possible d'opposer seulement quelque chose qui soit compatible avec la sécurité de l'Etat et les unités anti-terroristes.

Nous avons élaboré un questionnaire, en guise de guide, qui devrait être un support acceptant la publicité, parce que l'expérience des personnes les plus affectées montre qu'il est extrêmement difficile de décrire ces crimes cruels basés sur des radiations invisibles. Après réception de ces informations, un entretien personnel avec la victime est primordial, afin d'élucider et de clarifier des points difficiles. La «Communauté d'intérêt des victimes des armes électromagnétiques» fournit de nombreux matériels d'information, ainsi que les résultats de plusieurs années de recherche. Lors du Troisième Salon International des équipements de la police et des équipements spéciaux GPEC 2004, à Leipzig, des informations seront données sur "Les armes non létales (ANL)", ainsi que sur les possibles utilisations des "micro-ondes de haute puissance (HPM)" www.gpec.de

Nous tenons à informer tous les services de la police, par le biais de ce dépliant d'information.

"Communauté d'Intérêt des Victimes des Armes Electromagnétiques".

Version originale écrite en allemand par Dr. Reinhard Munzert.

Reinhard Munzert
IG der Opfer von E-Waffen
www.mikrowellenterror.de

Email: Rmunzert@t-online.de

<http://www.mikrowellenterror.de/MBPolizei1.pdf>

Note du traducteur:

La situation, en Allemagne, des victimes des armes électromagnétiques, décrite ci-dessus, corrobore totalement la situation des victimes des autres pays du monde.

Written by rudy2

June 21, 2011 at 19:15